

N°DCA-2019-034

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
9
- Pouvoirs :
5
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DIRECTION**

Le 14 novembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU.

MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

M. Nicolas BERTRAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet - représenté par Monsieur Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED PC.

IV. Pouvoirs :

Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,

Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,

Monsieur Sébastien TASSERIE à Monsieur Nicolas BERTRAND,

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Virginie LUCOT-AVRIL,

Monsieur Philippe LEROY à Madame Chantal COTTEREAU.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Sébastien TASSERIE, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° 2014-CA-08 du Conseil d'administration du 14 février 2014 portant création d'une autorisation de programme « aménagement des locaux de la Direction », modifiée.

*
* *

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée aux aménagements réalisés dans les locaux de la Direction, créée en 2014 et régulièrement ajustée depuis cette date.

L'AP a été créée pour répondre aux besoins de réaménagements des espaces libérés par la création du plateau logistique.

Les dernières factures liées aux travaux de la création d'une salle de sport ont été décaissées au cours de l'année et permettent de clôturer financièrement l'AP.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		déjà consommés	2019
Aménagement des locaux de la Direction	520 000,00 €	510 070,37 €	9 929,63 €
			9 547,21 €

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Aménagement des locaux de la Direction	520 000,00 €	519 617,58 €	- 382,42 €	-0,07%

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191118-DCA-2019-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Affichage : 19/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :